Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération
n° 69-2026
Point 5.11.4

Point 5.11.4 de l'ordre du jour
Dossier de demande d'accréditation du troisième cycle court rénové en sciences pharmaceutiques

EXPOSE DES MOTIFS :

La réglementation nationale prévoit l'accréditation de ces deux diplômes dont les référentiels sont annexés à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie modifié par arrêté le 31-12-2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques.

La demande d'accréditation répond au format imposé par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (GGESIP). Les dossiers d'accréditation seront présentés au CNESER du 12 mai ou du 16 juin 2026.

Le dépôt du dossier d'accréditation sera fait via l'application « Fresq », référentiel national de l'offre de formation reconnue de qualité par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vote en conseil de composante : 16 mars 2026.

Le 17 mars 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 32 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le dossier de demande d'accréditation du troisième cycle court rénové en sciences pharmaceutiques.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services

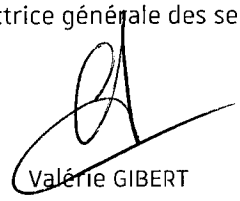

Valérie GIBERT

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DU 3EME CYCLE COURT

DES DE PHARMACIE OFFICINALE ET DES DE PHARMACIE INDUSTRIELLE ET RECHERCHE

I. UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Université de Strasbourg - UFR Pharmacie dénommée « faculté de pharmacie »

Etablissement		Université de Strasbourg	
Adresse		4 rue Blaise pascal	
Code postal	67 000	Commune	Strasbourg
N° SIRET	13000545700010	Code APE	8542Z
Statut juridique : Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP)			
Représentant légal :			
Prénom	Frédérique	Nom	BERROD
Fonction	Présidente		
Téléphone	03 68 85 70 83	Email	presidence@unistra.fr
UFR		UFR Pharmacie dénommée « faculté de pharmacie »	
Adresse		74 route du Rhin	
Code postal	67 400	Commune	Illkirch-Graffenstaden
Téléphone	03 68 85 41 90	Email	pharma-doyen@unistra.fr

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

L'unité de formation et de recherche dénommée « faculté de pharmacie » est une composante de l'Université de Strasbourg au sens de l'article L713-1 du code de l'éducation.

Elle est localisée sur le campus d'Illkirch-Graffenstaden, au 74 de la route du Rhin.
Son directeur a le titre de Doyen de la faculté.

III. NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS DANS LES DEUX DES « COURTS » A LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2026

DES de pharmacie officinale : 55
DES de pharmacie industrielle et recherche : 48

IV. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

DES de pharmacie officinale : Rachel MATZ-WESTPHAL, professeur des universités
DES de pharmacie industrielle et recherche : Martine BERGAENTZLE, maître de conférences

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

équipe pédagogique :

Pour les deux DES, l'équipe pédagogique s'appuie sur 66 enseignants-chercheurs permanents, dont 22 professeurs des universités, 34 maîtres de conférences, 5 professeurs-praticiens hospitaliers, et 5 maîtres de conférences-praticiens hospitaliers, ainsi que 7 contractuels universitaires, dont 3 professeurs associés, 1 attaché temporaire d'enseignement et de recherche hospitalo-universitaire, et 3 assistants hospitalo-universitaires. Des professionnels extérieurs à l'Université interviendront ponctuellement dans le cadre de contrats temporaires.

DES de pharmacie officinale :

2 professeurs associés sont impliqués dans la formation : Alexandra CHAMPERT et Matthieu FOHRER, tous les deux professionnels de l'officine (CV joints)
Enseignants référents : les enseignants-chercheurs de la filière officine

DES de pharmacie industrielle et recherche :

1 professeur associé est impliqué dans la formation : Philippe GALAIS, professionnel de l'industrie (CV joint).
Enseignants référents : les enseignants-chercheurs de la filière industrie

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU TROISIEME CYCLE COURT

- Enseignements: 2 semestres de formation/ 2 maquettes (approche par compétences)

DES de pharmacie officinale :

Enseignements organisés à la faculté :

UE1/UE9 : Retours d'expériences à l'officine 1 et 2 (semestres 1 et 2)
UE2 : Prise en charge ambulatoire, maintien à domicile (semestre 1)
UE3 : Relation du pharmacien avec son environnement professionnel (semestre 1)
UE4 : Pharmacie clinique, thérapeutiques et pratiques officinales 2 (semestre 1)
UE5/UE10 : Prévention et santé publique 1 et 2 (semestres 1 et 2)
UE8 : Phytothérapie et pratique de soins complémentaires (semestre 2)
UE6/UE7 : Stage de pratique professionnelle 1 et 2 (semestres 1 et 2)

1 semaine de cours en septembre et ensuite un jour/semaine de cours

Préparation d'un portfolio, oral réflexif

DES de pharmacie industrielle et recherche :

La nature des enseignements est définie en cohérence avec l'orientation professionnelle de chaque étudiant et s'inscrit dans une logique d'articulation entre approche métier et parcours individualisé de compétences.

Dans ce cadre, l'étudiant peut sélectionner des Unités d'Enseignement (UE) spécialisées proposées soit au sein de son UFR de rattachement soit par d'autres composantes ou établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles, etc.), dès lors que ces enseignements s'intègrent dans un cursus

formellement structuré (master, formation d'ingénieur ou équivalent) et donnent lieu à une évaluation des connaissances.

L'ensemble des UE d'enseignements envisagées doivent représenter l'équivalent de 30 ECTS.

L'approche par compétences est formalisée dès l'entrée en DES par la création d'un portfolio individuel qui sera complété tout au long de l'année et fera partie intégrante de l'évaluation finale de l'étudiant.

La formation comprend notamment un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente, en alternance avec les périodes de formation théorique.

- Stages :

DES de pharmacie officinale : la formation comprend deux stages de pratique professionnelle, d'une durée de six mois chacun. L'un des deux stages est effectué en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins

DES de pharmacie industrielle et recherche

La formation comprend un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente, en alternance avec les périodes de formation théorique. Les missions durant la formation doivent correspondre au parcours de compétences proposé par l'étudiant.

- Mutualisation des enseignements :

DES de pharmacie officinale : Aucune
DES de pharmacie industrielle et recherche : Le programme pédagogique est construit à partir des enseignements déjà existants, en particulier dans l'offre de master.

VII. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

DES de pharmacie officinale : aucun

DES de pharmacie industrielle et recherche :

L'UFR Pharmacie propose des masters menant à un double diplôme dans les mentions *Sciences du médicament et des produits de santé*, et *Biotechnologie*s.

L'UFR a également développé des partenariats avec des écoles d'ingénieurs : Ecole Supérieure de Biotechnologie de Strasbourg ; Ecole européenne de Chimie, Polymères et Matériaux de Strasbourg ; Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy ; Ecole des Mines d'Albi ; Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des industries Alimentaires de Nancy.

VIII. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) : 17 mars 2026
- Du conseil d'administration (CA) : 28 avril 2026
  [possibilité de donner les date prévisionnelles si postérieur au dépôt]

Dossier à déposer via l'application fresq